

FICHE ACTION N°3

Intitulé de l'action : Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs	Pilote : ARS (DT49)
---	----------------------------

Contexte et enjeux de l'action	Objectifs et description de l'action
<p>La région des Pays de la Loire fait appel aux eaux de surface pour 62% des volumes prélevés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La qualité de l'eau distribuée est dans l'ensemble de bonne qualité grâce à des stations de traitement performantes. Pour autant, la dégradation des eaux de surface (matières oxydables, algues) rend complexe l'obtention d'une eau de qualité, notamment par la présence de sous-produits de chloration (trihalométhanés (THM) par exemple). Ces sous-produits, qui donnent un mauvais goût à l'eau, sont impliqués dans la survenue de cancers de la vessie chez l'homme. Cette problématique concerne en particulier la Vendée alimentée principalement à partir de retenues d'eau.</p> <p>Pour garantir une eau de qualité à l'usager, la mise en œuvre et la gestion des réseaux d'eau sur le domaine public doivent répondre à certaines bonnes pratiques.</p> <p>De même, les interventions sur les réseaux privés, dans de bonnes conditions sanitaires; nécessitent de développer la formation des intervenants (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, artisans, etc.). En particulier, le risque lié aux légionelles, met en évidence les conséquences sanitaires de mauvaises conception ou maintenance (environ 40 à 50 cas de légionelloses par an dans la région). La possibilité des retours d'eau lors de dépressions ou de casses sur le réseau public, à partir d'installations privatives présentant des usages à risque ou alimentées par des puits privés ou de l'eau de pluie rend impérative une bonne protection de ces réseaux (dispositifs anti-retours).</p>	<p>L'objectif est d'améliorer les pratiques afin de maintenir la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et à l'intérieur des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les réseaux et les filières de traitement pour limiter la formation de sous produits de désinfection - Améliorer sur le plan sanitaire les interventions tant pour la partie publique des réseaux que des branchements et réseaux privés

Opérations programmées				
Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus		
		Etat initial en 2008	Objectif	Etat d'avancement au... Code couleur
<p>Réduire la formation de sous-produits de chloration dans l'eau destinée à la consommation humaine en améliorant les filières de traitement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) identifier les installations de traitement à risque et diagnostiquer la formation de sous-produits de chloration (station de traitement et réseaux) 2) élaborer les recommandations pour améliorer ces installations de traitement pour limiter la formation de sous-produits de chloration 	<p>Pilote : ARS (DT49) et Conseil général 49</p> <p>exploitants, maîtres d'ouvrage, laboratoires, universités</p> <p>maîtres d'ouvrage, Agence de l'eau, DDEA, conseils généraux, syndicats d'eau départementaux,</p>		<p>Campagne analytique menée sur une dizaine d'installations de traitement et le réseau de distribution en 2011</p> <p>guide de bonnes pratiques sur les filières en 2013</p> <p>Aucune station présentant de dépassement de sous-produit de chloration</p>	

<p>Améliorer les compétences des professionnels intervenant dans la gestion des réseaux publics d'eau destinée à la consommation humaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer à leurs schémas directeur et de travaux, les bonnes pratiques de sécurité sanitaire en matière de gestion du réseau de distribution d'eau public (bonne circulation de l'eau...) - élaborer un protocole d'intervention pour le maintien de la qualité de l'eau en situation d'urgence (ex. : casse de réseau...). Intégrer cet aspect aux formations existantes sur la maintenance des réseaux du CNFPT - définir les conditions de signalement et de traitement des signaux provenant de la surveillance sanitaire des exploitants - inciter les collectivités responsables de la distribution d'eau à identifier les abonnés pouvant présenter un risque de contamination du réseau public à l'occasion de retours d'eau et protéger ces installations 	<p>Pilote : conseil général 53 et DDEA 72</p> <p>Pilote : ARS (DT49)</p> <p>Pilote : ARS (DT53)</p> <p>Pilote : DDEA 49 et 53</p> <p>DDEA, ARS, exploitants, maîtres d'ouvrage, départements, syndicats départementaux, Agence de l'eau, CNFPT</p>	<p>Protocoles et conditions de signalement non formalisés à l'échelle de la région</p> <p>aucun règlement de service intégrant la déclaration obligatoire des usages de l'eau</p>	<p>en 2014</p> <p>cahier des charges type à intégrer aux schémas directeurs et de travaux pour 2012</p> <p>Protocole d'intervention effectif en 2012</p> <p>Protocole de signalement et de traitement effectif en 2011</p> <p>Procédure régionale de repérage des situations à risque élaborée en 2012</p> <p>10 règlements de service intégrant la déclaration obligatoire des usages de l'eau en 2014</p>		
<p>Améliorer les compétences des professionnels pour la conception et la maintenance des réseaux d'eau à l'intérieur des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cahier des charges type pour la prise en compte de la sécurité sanitaire dans la conception et la maintenance de réseaux d'eau intérieurs dans les établissements sensibles (établissements de santé, maisons de retraite...) - Inciter les professionnels plombiers à suivre des formations sur la sécurité sanitaire des réseaux d'eau intérieurs 	<p>Pilotes : CAPEB et FFB / ARS</p> <p>CAPEB, FFB, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, gestionnaires de maisons de retraite, établissements de santé, syndicats de bureaux d'études, ordre des architectes.</p>	<p>85 professionnels formés entre 2005 et 2009</p>	<p>cahiers des charges types pour la maintenance et la conception de réseaux d'eau en 2012</p> <p>30 professionnels formés par an</p>		
Observations					
L'aspect prévention du risque lié aux légionelles est pris en compte dans la sécurité sanitaire des réseaux intérieurs.					